

LES PRINCIPALES INITIATIVES « FINANCE »

Ces initiatives sont classées par type d'initiateur et par ordre alphabétique.

A . INITIATIVES DES ACTEURS DE LA FINANCE

1. CARBON DISCLOSURE PROJECT

En mai 2002, 35 investisseurs Institutionnels, représentant plus de US \$ 4500 milliards d'actifs se sont réunis pour écrire au PDG de toutes les entreprises du FT 500 Global Index. Ils demandaient des informations pertinentes en terme d'investissement concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le « Carbon disclosure Project » (CDP) a mandaté Innovest Strategic Advisors pour récolter et analyser les réponses des entreprises.

(Rapport complet téléchargeable sur <http://www.cdproject.net/>)

Ce rapport analyse les pressions croissantes pesant sur les entreprises pour réduire leurs émissions de GES, évalue les réductions effectives, et commence à quantifier les coûts (et bénéfiques) financiers et compétitifs d'une telle démarche. Cette étude identifie également les facteurs de risque que les investisseurs institutionnels sont susceptibles de considérer, par secteur.

Les principales conclusions de cette première vaste enquête furent les suivantes :

- La majorité (80%) des entreprises reconnaissent que les changements climatiques représentent un risque opérationnel important, 35-40% ont déjà mis en place des plans d'action. Une bonne partie des entreprises investissent dans des technologies renouvelables ou à faible intensité en carbone.
- Les législations des émissions de GES sont une réalité et entreront vraisemblablement en vigueur en 2003 à l'échelle mondiale. Les émetteurs sont ainsi susceptibles de se trouver confrontés à des poursuites en justice de plusieurs milliards de dollars.
- Les impacts financiers des changements climatiques dépassent largement le spectre des industries fortement émettrices de GES.
- La « Supply Chain » va nécessairement être affectée : les producteurs des marché émergents – non sujets à la réglementation – pourraient devenir plus compétitifs ; ce qui donnerait de bonnes raisons de restreindre le volume d'importations ou d'imposer des niveaux de carbone à l'entrée.
- Les premiers à s'engager et les « traders d'émissions » seront récompensés : les entreprises agissant le plus tôt pour réduire leurs émissions via les marchés de trading de GES peuvent s'attendre à payer moins pour les réductions et bénéficieront d'un avantage compétitif en terme de coûts et de management des risques de marché.
- Au niveau de l'entreprise, une analyse du « bêta carbone » de l'entreprise (mesure de l'exposition au risque de l'entreprise) montre que les menaces futures à la « shareholder value » varient de façon significative selon le secteur d'activité.
- L'évaluation du « facteur carbone » dans les industries fortement émettrices en émission de gaz à effet de serre révèle des anomalies tarifaires importantes
- Le « risque Carbone » n'est général pas bien compris des institutions financières. Les investisseurs déclarent souffrir d'un déficit d'information en la matière.
- La gestion des risques financiers des changements climatiques n'impose pas nécessairement de coûts net aux entreprises.
- Les risques et conséquences financiers des changements climatiques ont toutes les raisons s'intensifier.

Actualité : Le 1er février 2006, un groupe 211 investisseurs institutionnels représentant plus de 30.000 milliards de dollars d'actifs sous gestion a lancés la **quatrième édition** du CDP. Un questionnaire fut envoyé à plus de 1900 chefs d'entreprises pour leur demander de rendre publiques les informations dont elles disposent sur leurs émissions de gaz à effet de serre

En somme, les investisseurs qui ne prendraient pas en considération les changements climatiques et la "finance carbone" dans l'allocation de leurs actifs et la valorisation des entreprises s'exposeraient de plus en plus à des risques importants, qui, si non surveillés et gérés, auront au fil du temps de sérieuses répercussions en terme d'investissement.

2. « EQUATOR PRINCIPLES » LES PRINCIPES DE L'EQUATEUR

Le projet des Principes de l'Equateur a été élaboré lors d'une réunion de plusieurs acteurs du milieu bancaire, organisée en octobre 2002, à Londres, par l'IFC (International Finance Corporation), ou SFI (Société Financière Internationale). Il s'agissait de discuter des problématiques sociales et environnementales spécifiques au financement de projet. Les participants ont décidé de mettre en place un cadre pour le secteur bancaire pour répondre aux risques sociaux et environnementaux auxquels le financement de projet est confronté. Les banques entendent appliquer ces principes au financement de projets au plan mondial, et ce, dans tous les secteurs, dont l'industrie minière, le pétrole et le gaz, et la foresterie.

Voir les principes de l'Equateur en Annexe 1

En janvier 2003, lors du Forum de Davos, plus d'une centaine de groupes de pression de la société civile ont signé la déclaration de Collevocchio (voir www.financeadvocacy.org), qui appelait les institutions financières à mettre en place des politiques de crédit plus socialement responsables et respectueuses de l'environnement. Au mois de juin 2003 quelques ONG signataires de la déclaration Collevocchio ont communiqué une analyse critique des Principes de l'Equateur (voir Annexe 2). Ceci est une preuve tangible de l'attention toute particulière accordée à la surveillance du secteur financier, qui tardivement (comparé aux autres secteurs d'activité) prend conscience de son rôle de sa responsabilité dans l'avancée du développement durable. Une initiative telle les Principes de l'Equateur est une réponse aux attentes et pressions sociales et environnementales croissantes de la société vis-à-vis du secteur financier.

Signataires (derniers signataires en gras)

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - ABN Amro Bank | - Crédit Suisse Group |
| - Banco Bradesco | - Caja Navarra |
| - Banco do Brasil | - Dexia Group |
| - Banco Itaú | - Dresdner Bank |
| - Banco Itaú BBA | - EKF |
| - Bank of America | - FMO |
| - BMO Financial Group | - FORTIS |
| - BTMU | - HSBC Group |
| - Barclays Plc | - HVB Group |
| - BBVA | - ING Group |
| - BES Group | - JPMorgan Chase |
| - Calyon | - KBC |
| - CIBC | - Manulife |
| - Citigroup Inc. | - MCC |

- Mizuho Corporate Bank
- **Millenium bcp**
- **Nedbank Group**
- Rabobank Group
- Royal Bank of Canada
- **ScotiaBank**
- Standard Chartered Bank
- **SMBC**
- The Royal Bank of Scotland
- **Unibanco**
- **Wells Fargo**
- West LB AG
- Westpac Banking Corporation

Les principes de l'Equateur s'appliquent aux projets de plus de \$50 millions, taille classique de projets de développement. Les league tables de financements de projets ne recensent pas nécessairement les prêts de plus petite taille, mais indiquent que les projets de moins de \$50 millions représentent seulement 3% du marché.

Les banques signataires ont financé \$9.12 milliards de projets d'infrastructure l'année dernière. En 2002, les banques signataires réunies ont financé pour environ 14.5 milliards de dollars de projets, soit 30% de du marché des prêts syndiqués mondiaux. Les estimations les plus conservatrices prévoient que les principes de l'Equateur porteront sur plus de \$100 milliards dans les dix prochaines années.

L'adoption des "Equator Principles" par une banque vaut engagement de sa part d'accorder des prêts uniquement aux projets dont les sponsors peuvent apporter la preuve, à la satisfaction de la banque, de leur aptitude et détermination à respecter des processus d'ensemble visant à faire en sorte que les projets soient réalisés de manière socialement responsable et conformément à des pratiques saines de gestion de l'environnement.

Les "Equator Principles" appliqueront une procédure de sélection des projets basée sur celle mise en oeuvre par la SFI à des fins de protection sociale et environnementale. Les projets seront classés en trois catégories, A, B ou C (risque environnemental ou social élevé, moyen ou bas) par les banques, qui utiliseront une terminologie commune.

L'emprunteur devra démontrer à la banque que le projet est conforme aux lois du pays hôte ainsi qu'aux directives de la Banque mondiale et de la SFI sur la prévention et la réduction de la pollution applicables au secteur industriel concerné. S'agissant des projets dans les marchés émergents, l'emprunteur devra justifier que l'évaluation environnementale a tenu compte des orientations de la SFI en matière de protection de l'environnement et de ses conseils sur des questions telles que les habitats naturels, les populations autochtones, la réinstallation involontaire, la sécurité des barrages, la foresterie et le patrimoine culturel.

Les ONG et groupes de pression rédacteurs de la déclaration de Collevocchio, présentée à Davos, ont accueilli et félicité les efforts des banques signataires des Principes de l'Equateur.

Par-là, les banques reconnaissent le rôle et la responsabilité des transactions qu'elles effectuent en terme d'impacts sociaux et environnementaux.

La question essentielle est de savoir jusqu'où les banques vont-elles pousser leur engagement, la transparence de leurs procédures de mise en application des principes édictés. Les ONG et groupes de pression impliqués ont émis un certain nombre de critiques quant à la nature, la portée, l'efficacité et l'absence de contrôle de la mise en application des procédures.

Pour plus de détails voir la note spécifique aux Principes de l'Equateur et le site officiel <http://www.equator-principles.com>.

Actualité : Le 21 février 2006, la SFI a actualisé les standards environnementaux et sociaux qu'elle utilise lors de financements de projets du secteur privé dans les pays en voie de développement. Une nouvelle politique de divulgation, adoptée au même moment, améliorera les normes en matière de transparence.

Le 6 juillet 2006, les Principes de l'Equateur, inspirés des standards de la SFI, ont donc été mis à jour.

Principales modifications :

- ils s'appliquent désormais aux financements de projets qui ont un coût supérieur à 10 millions de dollars ; couvrant ainsi un plus vaste nombre de projets
- ils s'appliquent désormais aux activités de conseil dans le secteur de la finance ;
- ils couvrent des extensions de projets déjà existants dont les impacts environnementaux et sociaux sont significatifs ;
- pour les pays possédant déjà des normes et des standards, les principes ont été revus dans un optique de rationalisation ;
- chaque institution financière doit faire part de ses progrès et performance en la matière sur la base d'une communication annuelle ;
- des standards sociaux et environnementaux plus forts ont été mis en place, notamment en matière de consultation du public.

B . INITIATIVES CONJOINTES DES ACTEURS DE LA FINANCE ET DES GOUVERNEMENTS

3. FORGE GROUP – CSR GUIDELINES FOR FINANCIAL INSTITUTIONS

Le Forge Group est un consortium présidé par Aviva, comprenant : Abbey National, Barclays, Legal&General, Lloyds TSB, Royal Bank of Scotland, Royal & SunAlliance et Zurich Financial Services. PWC Sustainable Business Solutions procurent des services de conseil, le DTI (Department of Trade and Industry), est sponsor, la BBA (British Banking Association) et l'ABI (Association of British Assurers) sont partenaires actifs du projet.

FORGE II est une initiative de l'industrie financière britannique et du Gouvernement britannique destinée à développer des lignes directrices de RSE pour les acteurs du secteur des services financiers. Les lignes directrices ont pour vocation de fournir un outil pratique aux institutions financières qui désirent intégrer les valeurs RSE à leurs produits et services.

Il s'agit de poursuivre le travail formalisé dans Forge I – Lignes Directrices sur le Management environnemental et le reporting pour les institutions financières.

4. PRINCIPES DE LONDRES

Sous-titre : « *Le rôle des prestataires de services financiers britanniques dans la promotion du développement durable* », préparé pour le Ministère de l'Environnement et la Ville de Londres par le Centre pour l'investissement durable du « Forum for the Future ».

Les trois fonctions principales des marchés du secteur financiers sont analysées de la façon suivante :

- établir la valeur des actifs et exercer le droit de propriété
- fournir des financements
- gérer le risque

Le projet établit un état des lieux de la manière dont les institutions financières inscrivent leur réponse aux défis du développement durable dans leur trois fonctions principales. Les principes de Londres sont centrés sur le rôle prééminent que le secteur financier joue dans la promotion de la prospérité économique et sur l'influence de ce secteur sur la protection de l'environnement.

(http://www.forumforthefuture.org.uk/publications/Financingthefuture_page714.aspx pour le résumé en Français)

A partir de ce constat, ce projet a trois objectifs principaux :

- Identifier des produits financiers, des procédures et des innovations qui prennent en considération les risques et opportunités liés au développement, et permettent d'améliorer la manière dont le système financier dans son ensemble finance le développement durable.
- Tirer les leçons de ces expériences pour les innovations à venir, tant de la part du gouvernement que celle des institutions financières
- Mettre en place des mécanismes pour assurer l'amélioration continue, après Johannesburg, du financement du développement durable par des institutions basées en Grande-Bretagne.

En conséquence, la « City » a développé un ensemble de sept principes (voir Annexe 3) qui esquissent les conditions dans lesquelles le système financier, et le rôle des institutions financières dans ce système, soutiennent mieux le financement du développement durable.

Les signataires des Principes de Londres sont :

ABF Capital Management

Allianz Dresdner Asset Management

Association of British Insurers

Apax Partners

CDC Capital

Co-operative Bank

Co-operative Insurance Society

Friends Ivory Sime

Friends Provident

Henderson Global Investors

Impax Group plc

Jupiter Asset Management

Morley Fund Management

Quadris Environmental Investments Ltd

SG Asset Management

Storebrand

UK Social Investment Forum

Universities Superannuation Scheme

Avec la signature d'un document d'entente avec l'UNEP lors du sommet à Johannesburg, la Corporation of London a officialisé son intention de promouvoir le développement durable et des bonnes pratiques au niveau environnemental dans le secteur des services financiers.

Voir: Memorandum of Understanding between the United Nations Environment Programme and The Corporation of London, UK :

http://www.unepfi.org/fileadmin/events/2002/wssd/mou_corp_of_london_2002.pdf

Pour plus d'information sur les Principes de Londres, voir :

http://www.cityoflondon.gov.uk/living_environment/sustainability/sustainable_finance.htm

5. UNEP - FINANCE INITIATIVES

L'initiative Finance du PNUE a été lancée, il y a une dizaine d'années. Le nombre de participants atteint aujourd'hui 275 institutions financières, le but initial était de mener une réflexion sur les liens entre l'environnement et les performances financières.

En mai 1992, “la Déclaration des banques sur l’environnement et le développement durable” est lancée sur fond de Sommet de Rio. En 1995, le secteur de l’assurance rejoint l’initiative avec la publication de la “Déclaration du PNUE de l’engagement environnemental de l’industrie de l’assurance”.

Les « initiatives finance du PNUE » s’organisent autour de plusieurs axes :

- les acteurs : les institutions financières et les assurances
- une série de groupes de travail (la gestion d’actifs, les changements climatiques le secteur financier ; et le management de l’environnement le reporting et les indicateurs) voir <http://unepfi.net/index.htm>
- des projets en cours (un inventaire des fonds des énergies durables, un projet sur les innovations en terme de financement du développement durable et un programme de formation en Asie sur la performance du développement durable) ;
- une série de publications (rapports et newsletters) et évènements.

Plus de détails sur www.unepfi.net.

Le PNUE a rédigé un rapport sectoriel sur le secteur financier qui aborde les problématiques sociétales spécifiques aux sociétés de gestion, sociétés d’assurance et aux banques.

Cette réflexion aborde certaines problématiques centrales au secteur :

- Comment inciter les institutions financières à trouver des solutions réalistes aux problèmes sociaux et environnementaux ?
- Comment concilier l’intégration des marchés financiers et le développement durable ?
- Comment concilier les contraintes environnementales (préservation de la planète) et les priorités de lutte contre la pauvreté et de création d’emplois ?
- Quel est le rôle des institutions financières pour créer des solutions de « développement durable », les promouvoir et les mettre en application ?

Voir ce rapport :

http://www.uneptie.org/outreach/wssd/contributions/sector_reports/sectors/finance-insurance/finance-insurance.htm (Le résumé du rapport en langue française, qui figurait dans les versions précédentes de ce document, reste disponible à l’ORSE).

Actualité : Conférence « Sustaining Value – A meeting on Finance and Sustainability », qui a eu lieu les 20 et 21 Octobre 2003 à Tokyo.

Voir le compte rendu : <http://www.iisd.ca/download/pdf/sd/sdvol91num1e.pdf>

6. LES PRI, PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT

Le Programme des Nations Unies pour l’Environnement et le Pacte Mondial (Global Compact) ont proposé fin 2004 à quelques grands investisseurs des différents continents de travailler ensemble à l’établissement de principes de responsabilité, dans le cadre d’un projet intitulé « *Principles for Responsible Investment* » (PRI). Des fonds de pension, de grands assureurs ou des investisseurs institutionnels publics se sont réunis en 2005 pour élaborer ces principes, lancés à New York le 27 avril et à Paris le 2 mai 2006. La Caisse des Dépôts a joué un rôle déterminant dans la démarche, à laquelle était également associé un autre acteur français, le Fonds de réserve pour les retraites.

Les Principes concernent six grands domaines d'engagements :

- 1) intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans l'analyse et les décisions d'investissement
- 2) être un actionnaire actif en intégrant les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaire
- 3) demander des informations appropriées sur les problématiques ESG de la part des entités dans lesquelles on investit
- 4) encourager l'adhésion et la diffusion des Principes au sein de la communauté financière
- 5) travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans la mise en application de ces Principes
- 6) rendre compte de ses activités et de ses progrès dans la mise en oeuvre de ces Principes

L'adhésion à ces principes engage surtout chaque signataire dans un processus de progrès.

Voir Le texte intégral des PRI en Annexe 4

La liste des membres signataires est disponibles sur www.unpri.org

7. WBCSD – FINANCIAL SECTOR PROJECT

Le but du projet « secteur financier » de WBCSD est d'identifier les opportunités et d'explorer les limites pratiques et légales de la responsabilité du secteur financier dans la promotion du développement durable.

La première phase de ce projet a été de mettre en place des groupes de travail afin d'instaurer un dialogue systématique entre les parties prenantes du secteur.

En Avril 2002 a eu lieu la première grande réunion formelle où un plan d'action a été décidé.

WBCSD a présenté son projet lors du sommet de Johannesburg en Août 2002. Les conclusions du premier cycle de consultation sont les suivantes :

- la reconnaissance que l'intégration du développement durable dans leur activité est un pré-requis pour leur succès et pour la création de « shareholder value » de long terme.
- L'engagement des institutions financières participantes de promouvoir pro activement la réflexion en terme de développement durable en interne auprès des autres institutions financières et auprès d'un spectre plus large de parties prenantes.
- La reconnaissance du rôle moteur de l'industrie financière dans le changement même si les limites de sa responsabilité et de son influence méritent d'être explorées d'avantage.
- Identification de la transparence comme priorité incontestable et recherche de confiance mutuelle.

Le projet se consacre désormais à définir un « business case » pour le développement durable dans le secteur financier et à expliquer dans quelle mesure le secteur financier peut être un vecteur de ce « business case » dans les autres secteurs d'activité. Cela inclue une définition des frontières de la responsabilité des institutions financières vis-à-vis de leurs clients. La réflexion sera notamment également dédiée : à la promotion des marchés des produits et services financiers qui aident l'avancement du développement durable ; le développement pour le secteur financier des critères et indicateurs de mesure de la performance en matière de développement durable de ses investissements et clients.

C. INITIATIVES DES ONG

8. FRIENDS OF THE EARTH - « LES AMIS DE LA TERRE »

Cette ONG est une fédération de 69 organisations nationales autonomes, créée en 1971, à Amsterdam. Son activité a plusieurs facettes :

- l'activisme « terrain » et local (manifestations, évènements et activisme actionnarial),
- la réalisation et publication d'enquêtes
- l'échange d'informations à l'intérieur du réseau et en partenariat avec d'autres organisations locales, nationales et internationales
- utilisation d'Internet : cyber-campagnes et cyber-pétitions.

Les secteurs d'intervention de cette organisation se déclinent comme suit :

- Protection de l'environnement et de la diversité écologique, ethnique et culturelle.
- Promotion d'une approche participative dans l'élaboration des politiques environnementales.
- Mobilisation pour plus de justice sociale, politique et économique
- Promotion du développement durable au niveau local, national et international

Cette ONG a la particularité d'avoir un pôle « corporate » consacré à l'observation et à la dénonciation des pratiques des grandes entreprises internationales dans divers secteurs, notamment le secteur bancaire et financier. Elle a par ailleurs mis en place des normes internationales contraignantes en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Les Amis de la Terre n'ont pas un programme « finance » à proprement dit, mais effectue une veille engagée du secteur et ont publié une note intéressante présentant une ou deux des initiatives finance mais surtout tentant de répondre aux questions et impératifs suivants :

- Est-ce que les institutions financières britanniques atteignent leurs objectifs CSR annoncés ? (Barclays, HSBC, Abbey National, Royal Bank of Scotland, Friends Ivory Sime, Hendersons Global Investors, Morleys Asset Management, Jupiter Asset Management).
- Veille des institutions financières impliquées dans le financement de scandales d'entreprises britanniques.
- Un rapide et critique état des lieux des approches volontaires selon plusieurs thèmes :
 - o La RSE, une mode ?
 - o Mise en place et vérification, Marketing de niche ou véritable réforme ?
 - o Les pratiques et politiques sociales et environnementales
 - o Les réformes du cadre législatif
 - o Le reporting

L'étude est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.foe.co.uk/pubsinfo/briefings/pdf/20020819133903.pdf>

Plus récemment, deux rapports qui apostrophent les banques françaises ont été publiés:

« Banques Françaises : Epargnez le climat ! », publié en décembre 2005 avec le soutien de nombreuses autres organisations (tels Greenpeace, BankTrack, Attac...) interpelle le monde de la finance française en argumentant que ses résultats en matière de responsabilité sociale sont plus que perfectibles.

Pour voir le rapport : <http://www.amisdelaeterre.org/IMG/pdf/documentepargnezleclimat.pdf>

« Banques Françaises et environnement : presque tout reste à faire », publié en février 2006 complète le rapport précédent. Il a pour but d'établir une analyse détaillée des performances environnementales des plus grands réseaux bancaires français au regard des meilleures normes et pratiques nationales et internationales, et de mettre en évidence les meilleures pratiques.

Pour voir le rapport : http://www.amisdela terre.org/article.php?id_article=2167

9. BANKTRACK – WWF UK

En Janvier 2006, lors du Forum Economique Mondiale de Davos, WWF et le réseau international BankTrack ont rendu public une étude baptisée « Shaping the Future of Sustainable Finance: Moving the Banking Sector from Promises to Performance ». Cette étude est l'une des plus importantes jamais réalisées sur le secteur. Elle classe les politiques de financement de 39 banques internationales selon 13 thématiques, du changement climatique aux droits humains, sur la base de documentations publiques.

L'étude établit aussi une comparaison entre les politiques des banques et les normes internationales et montre que les banques ne respectent pas les standards environnementaux et sociaux développés par les agences de l'UE et les autres instances internationales.

Il ressort que les banques s'engagent de manière croissante en matière de RSE mais manquent encore largement de transparence, ce qui les expose à des critiques potentielles de « greenwashing ». « Ce manque de politique de transparence ne donne pas seulement lieu à une surexploitation des ressources naturelles, comme les poissons ou les forêts mais génère également un risque financier accru pour les banques, résultant de transactions mises en danger », explique Robert Napier, directeur du WWF Royaume-Uni.

Par ailleurs, seules deux banques affichent des engagements au moins aussi contraignants que les normes internationales : Rabobank qui a adopté le projet de normes des Nations unies sur les droits humains et HSBC qui a adopté les normes de la Commission mondiale des barrages. Les auteurs du rapport regrettent enfin que les droits humains soient particulièrement peu couverts par les politiques de ces banques (par 20% d'entre elles seulement).

Pour voir le rapport: <http://www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/sustainablefinancereport.pdf>

10. GRI – SUPPLEMENT FINANCE

La GRI (Global Reporting Initiative) dans le cadre de l'établissement de ses lignes directrices reconnaît que les différents secteurs d'activités présentent des problématiques et impératifs différents en matière de reporting. Elle a ainsi décidé de lancer un certain nombre de groupes de travail cherchant à publier un « supplément » sectoriel pour un certain nombre de secteurs présentant des spécificités évidentes. En Novembre 2002, la GRI a publié la première version pilote des indicateurs financiers sociaux appelée à être modifiée et améliorée au cours un processus de consultation multi-stakeholders, avec notamment une expérience concrète de l'utilisation de ces indicateurs.

La GRI et un cabinet de consultants suisse (E2 Management Consulting AG) on lancé en collaboration le programme SPI (Social Performance Indicators for the Financial Industry) qui réunissait un groupe d'institutions financières de premier rang pour développer une série d'indicateurs de performance sociale pour le secteur financier, couvrant les domaines suivants : performance sociale interne, problématiques sociales dans la « supply chain », la performance vis-à-vis de la communauté et de la société en général, les impacts sociaux des produits et services et le management de la RSE.

En septembre 2003 la GRI s'est associée à l'UNEP-Finance Initiatives ([UNEP FI](#)) afin de capitaliser sur le travail fait sur les indicateurs sociaux et de développer une série d'indicateurs de performance environnementale pour le secteur de la finance. Un groupe de travail multi-partite d'une vingtaine de membre, fut invité à travailler sur le document. Le document fut rendu public en Mars 2005 au terme d'une consultation publique de 90 jours.

Les acteurs financiers utilisant les lignes directrices de la GRI pour leur reporting :

- ABN AMRO Bank
- Allianz Group
- Australian Ethical Investment
- Barclays
- Citigroup
- Co-operative Bank
- Daiwa Securities Group
- Deutsche Bank
- Dexia
- DVV verzekeringen
- FleetBoston Financial
- GLS Gemeinschaftsbank
- HVB Group
- ING Groep
- Nikko Cordial Securities
- Old Mutual South Africa
- Rabobank Groep
- Royal & Sun Alliance
- Sampo
- Santander Central Hispano
- Shorebank
- Sompo Japan Insurance Inc.
- Standard Chartered Bank
- Storebrand
- Swedbank
- Triodos Bank
- Unipol
- Van City Savings Credit Union
- Westpac Banking Corporation

Voir les suppléments sectoriels (performance Sociale et Environnementale) des lignes directrices Financial Services : <http://www.globalreporting.org/guidelines/sectors/spi2001.asp>

Voir le détail des indicateurs sociaux en Annexe 5.

ANNEXE 1 : PRINCIPES DE L'EQUATEUR

An industry approach for financial institutions in determining, assessing and managing environmental & social risk in project financing

PREAMBLE

Project financing plays an important role in financing development throughout the world. In providing financing, particularly in emerging markets, project financiers often encounter environmental and social policy issues. We recognize that our role as financiers affords us significant opportunities to promote responsible environmental stewardship and socially responsible development.

In adopting these principles, we seek to ensure that the projects we finance are developed in a manner that is socially responsible and reflect sound environmental management practices.

We believe that adoption of and adherence to these principles offers significant benefits to ourselves, our customers and other stakeholders. These principles will foster our ability to document and manage our risk exposures to environmental and social matters associated with the projects we finance, thereby allowing us to engage proactively with our stakeholders on environmental and social policy issues. Adherence to these principles will allow us to work with our customers in their management of environmental and social policy issues relating to their investments in the emerging markets.

These principles are intended to serve as a common baseline and framework for the implementation of our individual, internal environmental and social procedures and standards for our project financing activities across all industry sectors globally.

In adopting these principles, we undertake to review carefully all proposals for which our customers request project financing. We will not provide loans directly to projects where the borrower will not or is unable to comply with our environmental and social policies and processes.

STATEMENT OF PRINCIPLES

We will only provide loans directly to projects in the following circumstances:

1. We have categorised the risk of a project in accordance with internal guidelines based upon the environmental and social screening criteria of the IFC as described in the attachment to these Principles ([Exhibit I](#)).
2. For all Category A and Category B projects, the borrower has completed an Environmental Assessment (EA), the preparation of which is consistent with the outcome of our categorisation process and addresses to our satisfaction key environmental and social issues identified during the categorisation process.
3. In the context of the business of the project, as applicable, the EA report has addressed:
 - a) assessment of the baseline environmental and social conditions
 - b) requirements under host country laws and regulations, applicable international treaties and agreements
 - c) sustainable development and use of renewable natural resources

- d) protection of human health, cultural properties, and biodiversity, including endangered species and sensitive ecosystems
- e) use of dangerous substances
- f) major hazards
- g) occupational health and safety
- h) fire prevention and life safety
- i) socio-economic impacts
- j) land acquisition and land use
- k) involuntary resettlement
- l) impacts on indigenous peoples and communities
- m) cumulative impacts of existing projects, the proposed project, and anticipated future projects
- n) participation of affected parties in the design, review and implementation of the project
- o) consideration of feasible environmentally and socially preferable alternatives
- p) efficient production, delivery and use of energy
- q) pollution prevention and waste minimization, pollution controls (liquid effluents and air emissions) and solid and chemical waste management

Note: In each case, the EA will have addressed compliance with applicable host country laws, regulations and permits required by the project. Also, reference will have been made to the minimum standards applicable under the World Bank and IFC Pollution Prevention and Abatement Guidelines ([Exhibit III](#)) and, for projects located in [low](#) and [middle income](#) countries as defined by the [World Bank Development Indicators Database](#), the EA will have further taken into account the then applicable IFC Safeguard Policies ([Exhibit II](#)). In each case, the EA will have addressed, to our satisfaction, the project's overall compliance with (or justified deviations from) the respective above-referenced Guidelines and Safeguard Policies.

4. For all [Category A](#) projects, and as considered appropriate for [Category B](#) projects, the borrower or third party expert has prepared an Environmental Management Plan (EMP) which draws on the conclusions of the EA. The EMP has addressed mitigation, action plans, monitoring, management of risk and schedules.

5. For all [Category A](#) projects and, as considered appropriate for [Category B](#) projects, we are satisfied that the borrower or third party expert has consulted, in a structured and culturally appropriate way, with project affected groups, including indigenous peoples and local NGOs. The EA, or a summary thereof, has been made available to the public for a reasonable minimum period in local language and in a culturally appropriate manner. The EA and the EMP will take account of such consultations, and for [Category A](#) Projects, will be subject to independent expert review.

6. The borrower has covenanted to:

- a) comply with the EMP in the construction and operation of the project
- b) provide regular reports, prepared by in-house staff or third party experts, on compliance with the EMP and
- c) where applicable, decommission the facilities in accordance with an agreed Decommissioning Plan.

7. As necessary, lenders have appointed an independent environmental expert to provide additional monitoring and reporting services.

8. In circumstances where a borrower is not in compliance with its environmental and social covenants, such that any debt financing would be in default, we will engage the borrower in its efforts to seek solutions to bring it back into compliance with its covenants.

9. These principles apply to projects with a total capital cost of \$50 million or more.

The adopting institutions view these principles as a framework for developing individual, internal practices and policies. As with all internal policies, these principles do not create any rights in, or liability to, any person, public or private. Banks are adopting and implementing these principles voluntarily and independently, without reliance on or recourse to IFC or the World Bank.

NGO Collective Analysis of the Equator Principles

Campaga per la Riforma della Banca Mondiale, EuroNature, Friends of the Earth (United States, England, Wales, Northern Ireland, Brazilian Amazonia), Rainforest Action Network, WWF, Berne Declaration

As representatives of the non-governmental organizations (NGOs) that drafted the Collevocchio Declaration calling for environmental and social responsibility from financial institutions, we welcome the efforts of leading banks to grapple with these critical issues. The Equator Principles recognizes that financiers have a role in and responsibility for the social and environmental impacts of their transactions. Whether or not the Equator Principles (EPs) represent a significant initiative or a negligible one depends on banks' commitment to strengthen them and be transparent in their implementation of the Principles. The undersigned NGOs believe that the EPs, aptly implemented, can be helpful springboard from which financial institutions can examine and confront their role in destructive projects. Modeled after guidelines from multilateral lending institutions, the Principles are only as good as the commitment behind them.

Ultimately, financial institutions will be judged by the real world impacts of the projects they support, not the loftiness of the principles they articulate. In particular, NGOs will measure banks' commitment and progress towards sustainability based on a broader vision for the financial sector, which is articulated in the Collevocchio Declaration on Financial Institutions and Sustainability.

Released in January 2003 with the endorsement of over 100 civil society groups, the Collevocchio Declaration is a tangible symbol of NGOs' increasing scrutiny of the financial sector, which has fallen relatively far behind other corporate sectors in understanding its role and responsibilities in advancing sustainability. We are beginning to see banks develop initiatives such as the EPs as a response to society's increasing social and environmental expectations of the financial sector, and notably all the banks that drafted the EPs have been the subject of NGO advocacy.

The following eight points summarize our main reactions to the Equator Principles:

1. *EPs in the context of the Collevocchio Declaration.* The EPs are consistent with, but fall far short of, the vision elaborated in the Collevocchio Declaration. For example, the "Do no harm" Principle in the Collevocchio Declaration would call for an explicit commitment to categorical prohibitions for the most socially and environmentally egregious transactions. The Declaration also emphasizes a precautionary-based approach rather than one based on mitigation.

2. *Scope of applicability and effectiveness.* NGOs recognize the limitations of the Principles (applies to project finance only, only pertains to direct loans, etc.). We urge the banks to review the environmental and social impacts of different segments of their portfolios and develop appropriate policies. For example, mining and forestry are often very sensitive sectors but are not commonly project financed.

3. *Implementation is a key concern.* Even with 30 environmental staff, the International Finance Corporation (IFC) itself has a poor track record of implementing its own safeguard policies. Projects that do not meet IFC standards (e.g. Oleoducto Crudos Pesados project in Ecuador) often are financed anyway. Banks must prove that they are serious about implementation by rejecting unsuitable projects, increasing staff resources, disclosing their Environmental Management Systems (how they implement and monitor the EPs and who's responsible), disclosing social and environmental loan covenants, etc.

4. *Lack of accountability mechanisms.* A fatal flaw of the EPs is that there is no mechanism for ensuring that endorsing banks actually implement them. The lack of transparency requirements prevents endorsing institutions, peer banks and the public to monitor implementation of the Principles. In addition, the EPs should have captured other IFC accountability policies and embraced the concept of prior and informed consent in community consultation.

5. *The Principles have some critical loopholes.* The EPs should explicitly state that all projects must comply with IFC guidelines, rather than emphasizing the need for Environmental Assessments. It includes language like “generally consistent” (with IFC criteria), “reasonable minimum period” that is vague and can lead to poor implementation.

6. *Weak on social issues.* IFC standards, compared with those of the World Bank, are relatively weak on social issues, and the Equator Principles reflect this weakness. For example the late January version of the EPs referenced “human rights,” but was replaced by “socially responsible” in subsequent versions.

7. *IFC standards are not necessarily best practice.* NGOs hope that the adoption of the EPs will not delay the adoption of best practice sector standards such as the World Commission on Dams guidelines, the forests policies proposed by WWF-Friends of the Earth, and the categorical prohibitions used by some export credit agencies such as the U.S. Overseas Private Investment Corporation.

8. *Recourse & responsibility.* The Principles put most of the responsibility on the borrower, and there is currently no mechanism for affected communities to have recourse to the bank in cases where standards are not being met or implemented. In contrast, the IFC has a Compliance Advisor Ombudsman, which investigates complaints from affected communities affected on alleged non-compliance with IFC's own policies.

ANNEXE 3 : LES SEPT PRINCIPES DE LONDRES

The Seven Principles

Principle 1: Provide access to finance and risk management products for investment, innovation and the most efficient use of existing assets

Principle 2: Promote transparency and high standards of corporate governance in themselves and in the activities being financed

Principle 3: Reflect the cost of environmental and social risks in the pricing of financial and risk management products

Principle 4: Exercise equity ownership to promote efficient and sustainable asset use and risk management

Principle 5: Provide access to finance for the development of environmentally beneficial technologies

Principle 6: Exercise equity ownership to promote high standards of corporate social responsibility by the activities being financed

Principle 7: Provide access to market finance and risk management products to businesses in disadvantaged communities and developing economies.

ANNEXES 4 : PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les sociétés, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Nous sommes en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs mieux en phase avec les grands objectifs de la société. En conséquence, dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires, nous prenons les engagements suivants :

Principe 1 : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

Actions possibles :

- Aborder les questions ESG dans les exposés de politique d'investissement
- Favoriser l'élaboration d'outils, de métriques et d'analyses pour les questions ESG
- Déterminer dans quelle mesure les gestionnaires internes de portefeuilles sont capables de prendre en compte les questions ESG
- Déterminer dans quelle mesure les gestionnaires externes de portefeuilles sont capables de prendre en compte les questions ESG
- Demander aux prestataires de services d'investissement (comme les analystes financiers, les consultants, les courtiers, les sociétés de recherche ou les agences de notation) de prendre en compte les facteurs ESG dans les recherches et analyses en cours
- Encourager la recherche universitaire et autre sur ce thème
- Préconiser de former les spécialistes des investissements aux questions ESG

Principe 2 : Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques de placement.

Actions possibles:

- Elaborer et rendre publique une politique de placement active conforme aux Principes
- Exercer les droits de vote ou contrôler le respect de la politique de vote (si les droits de vote sont délégués)
- Mettre en place une capacité d'engagement (directement ou par délégation)
- Participer à la définition de politique et de règles et à la fixation de normes (par exemple pour la promotion et la protection des droits des actionnaires)
- Déposer des résolutions d'actionnaires conformes aux considérations ESG à long terme
- S'engager auprès des sociétés sur les questions ESG
- Participer à des initiatives d'engagement concertées
- Demander aux gestionnaires de portefeuilles d'assumer l'engagement sur les questions ESG et d'en rendre compte

Principe 3 : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Actions possibles:

- Demander la publication de rapports standard sur les questions ESG (à l'aide d'outils comme le Projet de rapport mondial)
- Demander que les questions ESG soient prises en compte dans les rapports financiers annuels

- Demander aux sociétés des informations sur l’adoption/le respect des normes, standards, codes de conduite ou initiatives internationales (telles que le Pacte mondial des Nations Unies) qui sont pertinents
- Soutenir les initiatives et les résolutions d’actionnaires en faveur de la publication d’informations sur les questions ESG

Principe 4 : Nous favoriserons l’acceptation et l’application des Principes dans l’industrie des investissements.

Actions possibles:

- Faire figurer des prescriptions relatives aux Principes dans les invitations à soumissionner
- Adapter les mandats d’investissement, les procédures de surveillance, les indicateurs de performance et les régimes d’incitation en conséquence (par exemple, veiller à ce que les processus de gestion des investissements tiennent compte, s’il y a lieu, des horizons à long terme)
- Faire connaître les attentes concernant les questions ESG aux prestataires de services d’investissement
- Revoir les relations avec les prestataires de services qui ne satisfont pas aux attentes concernant les questions ESG
- Favoriser la mise au point d’outils d’analyse comparative concernant la prise en compte des questions ESG
- Favoriser les évolutions de la réglementation ou des politiques qui permettent d’appliquer les Principes

Principe 5 : Nous nous efforcerons ensemble d’accroître notre efficacité dans l’application des Principes.

Actions possibles:

- Apporter un appui/participer à des réseaux et des plateformes d’information pour le partage d’outils, la mise en commun de ressources et l’exploitation des rapports des investisseurs comme sources d’enseignements
- Aborder ensemble les nouvelles questions pertinentes qui se posent
- Mettre sur pied ou soutenir des initiatives de collaboration appropriées

Principe 6 : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l’application des Principes.

Actions possibles:

- Indiquer comment les questions ESG sont prises en compte dans nos pratiques d’investissement
- Indiquer les activités menées en tant qu’actionnaire actif (vote, engagement et/ou concertation)
- Indiquer ce qui est demandé aux prestataires de services à propos des Principes
- Fournir des informations aux bénéficiaires sur les questions ESG et les Principes
- Rendre compte des progrès et/ou des réalisations en rapport avec les Principes selon l’approche « se conformer ou expliquer »[1]
- S’efforcer de déterminer l’impact des Principes
- Utiliser les rapports pour faire progresser la prise de conscience au sein d’un vaste ensemble de parties prenantes
- Make use of reporting to raise awareness among a broader group of stakeholders

[1] En vertu de l'approche « se conformer ou expliquer », les signataires sont tenus d'indiquer comment ils appliquent les Principes ou de fournir une explication lorsqu'ils ne s'y conforment pas.

Les Principes pour l'investissement responsable ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Ce processus a été institué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

En signant ces principes, nous nous engageons publiquement, en tant qu'investisseurs, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires. Nous nous engageons également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes avec le temps. Nous sommes convaincus que cela nous rendra plus à même de satisfaire à nos engagements envers les bénéficiaires et de mieux faire concorder nos activités d'investissement avec les intérêts généraux de la société.

Nous encouragerons les autres investisseurs à adopter les Principes.

ANNEXE 5 : INDICATEURS DE LA GRI SPECIFIQUES AU SECTEUR FINANCIER
(indicateurs sociaux)
(Novembre 2002)

| | Management System | Internal Performance | Suppliers | Society |
|---|--|---|--|--|
| Management Performance Policies & Activities | <ul style="list-style-type: none"> • CSR Policy (CSR 1) • CSR Organisation (CSR 2) • CSR Audits (CSR 3) • Mgmt of Sensitive Issues (CSR 4) • Stakeholder Dialogue (CSR 5) | <ul style="list-style-type: none"> • Internal CSR Policy (INT 1) | <ul style="list-style-type: none"> • Screening of Major Suppliers (SUP 1) | |
| Operational Performance Results | <ul style="list-style-type: none"> • Non-Compliance (CSR 5) | <ul style="list-style-type: none"> • Staff Turnover & Job Creation (INT 2) • Employee Satisfaction (INT 3) • Senior Management Remuneration (INT 4) • Bonuses Fostering Sustainable Success (INT 5) * • Female-Male Salary Ratio (INT 6) * • Employee Profile (INT 7) | <ul style="list-style-type: none"> • Supplier Satisfaction (SUP 2) | <ul style="list-style-type: none"> • Charitable Contributions (SOC 1) • Economic Value Added (SOC 2) |

| | Retail Banking | Investment Banking | Asset Management | Insurance |
|---|---|---|---|--|
| Management Performance Policies & Activities | <ul style="list-style-type: none"> • Retail Banking Policy (socially relevant elements) (RB 1) | <ul style="list-style-type: none"> • Investment Policy (socially relevant elements) (IB 1) | <ul style="list-style-type: none"> • Asset Management Policy (socially relevant elements) (AM 1) | <ul style="list-style-type: none"> • Underwriting Policy (socially relevant elements) (INS 1) |
| Operational Performance Results | <ul style="list-style-type: none"> • Lending Profile (RB 2) • Lending with High Social Benefit (RB 3) | <ul style="list-style-type: none"> • Customer Profile: Global Transaction Structure (IB 2) • Transactions with High Social Benefit (IB 3) | <ul style="list-style-type: none"> • Assets under Management with High Social Benefit (AM 2) • SRI Oriented Shareholder Activity (AM 3) | <ul style="list-style-type: none"> • Customer Profile (INS 2) • Customer Complaints (INS 3) • Insurances with High Social Benefit (INS 4) |

* additional indicator – the indicator is important for measuring performance, but does not qualify as a KPI due to local, regional or legal context

- **Corporate Social Responsibility (CSR) Management**

CSR 1 : CSR Policy : **Ind. Qualitatif** : Description de la politique sociétale

CSR 2 : CSR Organisation : **Ind. Qualitatif** : Description de la structure RSE de l'entreprise

CSR 3 : CSR Audits : **Ind. Quantitatif** : Nombre d'audits, nombre d'heures passées par audit

CSR 4 : Management of Sensitive Issues : **Ind. Qualitatif** : Description des procédures mises en place pour identifier les thématiques sociétales sur lesquelles l'entreprise est interpellée par ses stakeholders et description des procédures mises en place pour apporter une réponse à ces problématiques.

CSR 5 : Non-compliance : **Ind. Quantitatif** : Indiquer le nombre de fois où l'entreprise a été interpellée pour non-respect de la loi ou non-respect de codes de conduite.

CSR 6 : Stakeholder dialogue : Ind. Qualitatif: Description des procédures mises en place pour favoriser le dialogue avec les parties prenantes et l'engagement du personnel dans la politique RSE de l'entreprise (par ex : respect des normes AA1000)

- **Internal Social Performance**

INT 1 : Internal CSR Policy : Ind. Qualitatif: Description des enjeux RSE inclus dans la politique RH de l'entreprise (égalité homme/femme, politique favorisant le non-harcèlement...)

INT 2 : Staff Turnover and Job creation : Ind. Quantitatif:

- Pourcentage du personnel ayant quitté l'entreprise au cours de l'année donnée (ne pas inclure les départs liés à la retraite)
- Création nette d'emplois au cours de l'année donnée

INT 3 : Employee Satisfaction : Ind. Quantitatif: Résultats d'enquêtes (conditions de santé et sécurité, rémunération, conciliation vie privée/vie professionnelle...)

INT 4 : Senior management remuneration : Ind. Quantitatif: Indiquer les rémunérations du senior management et des membres du conseil d'administration.

INT 5 : Bonuses Fostering Sustainable Success : Ind. Additionnel – qualitative ou %: Politique d'attribution des primes dont l'attribution n'est pas liée aux résultats financiers de court terme.

INT 6 : Female-Male Salary ratio : Ind. Additionnel – ratio: Ratio [(rémunération homme)/(rémunération femme)]

INT 7 : Employee Profile : Ind. Quantitatif: Indiquer le profil du personnel par niveau hiérarchique et pays selon le sexe, l'origine "ethnique", les handicaps (uniquement dans les pays où cela est légal).

- **Performance to Society**

SOC 1 : Charitable Contributions : Ind. Quantitatif: Indiquer les contributions à des œuvres charitables, les soutiens financiers. *Distinguer les contributions financières, la mise à disposition de personnel, les cadeaux de tout genre, les « management costs »*

SOC 2 : Economic Value Added : Ind. Quantitatif: Contribution de l'entreprise à l'économie du pays: évolution de la masse salariale, montant des impôts payés, contributions au système de sécurité sociale...

- **Suppliers**

SUP 1 : Screening of Major Suppliers: Ind. Qualitatif: Indiquer les procédures mises en place pour vérifier le respect de normes sociales par les fournisseurs de l'entreprise.

SUP 2 : Supplier satisfaction : Ind. Qualitatif: Indiquer le taux de satisfaction des fournisseurs de l'entreprise (par exemple : ponctualité des paiements, niveaux des prix d'achats...)

- **Retail Banking**

RB 1 : Retail banking policy (socially relevant elements) : Ind. Qualitatif: Description des critères sociaux utilisés par la banque dans son reporting. Par exemple : politique d'accès aux services bancaires, pratiques commerciales, inclusion de critères sociaux dans la politique d'attribution des prêts...

RB 2 : Lending profile : Ind. Quantitatif: Description de la répartition des financements (par secteur d'activité, taille d'entreprise...)

RB 3 : Lending with high social benefit : Ind. Quantitatif: Description de la nature des produits à forts impacts sociaux. Indiquer le pourcentage que ce genre de prêts représente par rapport à l'ensemble des prêts.

- **Investment banking :**

IB 1 : Investment Policy (socially relevant elements) : Ind. Qualitatif: Description des critères sociaux utilisés par la banque d'investissement dans son reporting. Par exemple : politique par rapport à la dette des pays en voie de développement, inclusion de critères liés au respect des droits de l'homme dans l'attribution de financement, politique par rapport à la corruption...

IB 2 : Customer profile : Global Transaction Structure : Ind. Quantitatif: Identification de la structure des transactions en fonction des classifications de la Banque Mondiale.

IB 3 : Transactions with High Social Benefit : Ind. Quantitatif: Description de la nature des produits à forts impacts sociaux. Indiquer le pourcentage que ce genre de prêts représente par rapport à l'ensemble des prêts.

- **Asset Management :**

AM 1 : Asset Management Policy (Socially relevant elements) : Ind. Qualitatif: Description des critères sociaux utilisés par la société de gestion dans son reporting. Par exemple : pratiques commerciales, analyses sociales des entreprises...

AM 2 : Assets under Management with High Social Benefit : Ind. Quantitatif: Description de la nature des produits à forts impacts sociaux. Indiquer le pourcentage que ce genre de prêts représente par rapport à l'ensemble des prêts.

AM 3 : SRI Oriented Shareholder Activity : Ind. Qualitatif: Description de la politique d'utilisation des droits de vote en ce qui concerne la gestion des fonds.

- **Assurance**

INS 1 : Underwriting Policy (socially relevant elements): Ind. Qualitatif: Description des critères sociaux inclus dans sa politique d'attribution des primes d'assurance. Par exemple : pratiques commerciales, demandes de tests médicaux, demandes de tests génétiques, transparence au niveau des commissions...

INS 2 : Customer profile : Ind Quantitatif : Description de la nature des clients.

- pour la clientèle privée : age, sexe, origine « ethnique » si information légale
- pour la clientèle institutionnelle : taille de l'entreprise, profil...

INS 3 : Customer complaints : Ind. Quantitatif. Indiquer le nombre de plaintes reçues de la part des clients et indiquer les raisons invoquées.

INS 4 : Insurance with High Social Benefit : Ind. Quantitatif : Description de la nature des produits à forts impacts sociaux. Par exemple : Politique d'assurance vis à vis des PME, politique d'assurance vis-à-vis des personnes handicapées...